

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 3556**

présenté par
M. Myard

ARTICLE 1ER BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mariage civil est par essence un mariage républicain. Cette mention « républicaine » n'a aucune utilité : le mariage est célébré dans les locaux de la mairie, et par un officier d'État civil revêtant à cette occasion son écharpe tricolore.

Mentionner le caractère républicain revient à insulter les officiers d'État civil que sont les maires, sans fondement.